## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 01/07/2022 Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le 01.07.2022

ID: 089-200039642-20220623-66\_2022-DE

## DEPARTEMENT DE L'YONNE

# ARRONDISSEMENT D'AVALLON

### COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

### Nombre de conseillers :

- En exercice: 75
- Présents: 42
- Absent(s): 7
- Pouvoir(s): 26
- Votants: 68

### Délibération n° 66-2022

## Objet: SERVICES A LA POPULATION

Petite enfance

Projet d'établissement et règlement de l'EAJE Le vingt-trois juin deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Etaient présents: Ancy-Le-Franc: M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Arthonnay: Mme TAVIOT Léa, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. CALONNE Marc, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. BRIGAND Jean-Pierre, Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, Mme DRUJON Nathalie, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: Mme RIS Jeannine, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. LAVINA Xavier, Pimelles: M. RETIF Adrien, Ravières: M. LETIENNE Bruno, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. LEMAIRE Benjamin, Sennevoy-Le-Bas: Mme RAOUX Roseline, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Stigny: M. DE DEMO Paul, Tanlay: M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. SABOURIN Sébastien, Tonnerre: M. DROUVILLE Michel, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, Mme TOULON Sylviane, Tronchoy: M. DEZELLUS Emmanuel, Vézannes: M. LHOMME Régis, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Villon: Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, Vireaux: M. PONSARD José, Viviers: Mme JOUSSEAU Catherine.

Excusés ayant donné pouvoir: Aisy-Sur-Armançon: M. MURAT Olivier (a donné pouvoir à M. LAVINA Xavier), Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel (a donné pouvoir à M. DICHE Jean-Marc), Baon: M. CHARREAU Philippe (a donné pouvoir à Mme JERUSALEM Anne), Bernouil: M. FOURNILLON Dominique (a donné pouvoir à M. DURAND Olivier), Dannemoine : M. KLOËTZLEN Eric (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), Flogny La Chapelle: M. DEPUYDT Claude (a donné pouvoir à Mme DRUJON Nathalie), Jully: M. FLEURY François (a donné pouvoir à M. MARONNAT Jean-Louis), Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc (a donné pouvoir à M. MUNIER Patrice), Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), Quincerot: M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine), Ravières: M. FOREY Vincent (a donné pouvoir à M. LETIENNE Bruno), Roffey: M. GAUTHERON Rémi (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), Rugny: M. NEVEUX Jacky (a donné pouvoir à Mme RIS Jeannine), Serrigny: Mme THOMAS Nadine (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), Tanlay: M. ROY Yohan (a donné pouvoir à M. DELPRAT Eric), Tonnerre: Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), M. CLECH Cédric (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. ROBERT Christian), Mme ELBACHIR Nicole (a donné pouvoir à M. PONSARD José), M. FICHOT Jean-François (a donné pouvoir à Mme PRIEUR Chantal), M. LENOIR Pascal (a donné pouvoir à Mme PRIEUR Chantal), M. LETRILLARD Laurent (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à Mme JERUSALEM Anne), Trichey: Mme GRIFFON Delphine (a donné pouvoir à Mme RIS Jeannine), Vézinnes : Mme BORGHI Micheline (a donné pouvoir à Mme GIBIER Pierrette), Yrouerre: M. PIANON Maurice (a donné pouvoir à M. PROT Dominique).

<u>Absents excusés</u>: *Argentenay*: M. TRONEL Michel, *Mélisey*: M. BOUCHARD Michel, *Sambourg*: M. PARIS Stéphane.

<u>Absents non excusés</u>: *Gland*: Mme NEYENS Sandrine, *Lézinnes*: M. KLAPWIJK Ilan, *Tonnerre*: Mme AGUILAR Dominique, M. HAMAM Nabil.

Secrétaire de séance : M. MARONNAT Jean-Louis

Date de convocation: 17 juin 2022

Madame la présidente rappelle que le fonctionnement de la crèche « l'Îlot Bambins » est encadré par 2 documents administratifs :

- Le projet d'établissement comprenant le projet d'accueil, éducatif, social et de développement durable,
- Le règlement intérieur.

Ces documents rendus obligatoires par le service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du département doivent être actualisés, compte tenu notamment des évolutions des pratiques et des nouveaux textes de référence.

Ce sont des outils qui donnent du sens au travail de l'équipe de professionnels, et qui contribuent à un accueil de qualité pour les enfants et les familles.

Vu le Code de la santé publique,

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Recu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le 01.07.2022

ID: 089-200039642-20220623-66\_2022-DE

Vu la délibération n° 87-2019 du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) du 24 septembre 2019 relative au règlement intérieur de fonctionnement de la crèche « l'Îlot Bambins »,

Vu la délibération n° 86-2021 du conseil communautaire de la CCLTB du 9 septembre 2021 relative au projet d'établissement de la crèche « l'Îlot Bambins »,

Vu le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants,

Considérant que l'actualisation d'un règlement intérieur ainsi qu'un projet d'établissement qui évolue, est gage d'une image positive et dynamique de la crèche auprès des financeurs, des nouveaux arrivants et des parents,

Considérant que ce document a été rédigé avec la participation des professionnels de « l'Îlot Bambins », et en concertation avec les partenaires institutionnels (CAF, MSA et PMI),

Considérant l'avis favorable de la commission « Petite Enfance Services à la Personne » réunie le 7 juin 2022 pour l'actualisation du règlement intérieur et du projet d'établissement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Madame la présidente propose d'acter le nouveau projet d'établissement et règlement intérieur de la crèche « l'Îlot Bambins ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	68	pour
	0	contre
	0	abstention

**APPROUVE** le nouveau projet d'établissement et règlement intérieur de la crèche « l'Îlot Bambins » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

**AUTORISE** la présidente à prendre toute décision et signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Pour la présidente et par délégation, Régis LHOMME, vice-président.



#### La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).